

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 26 avril 2017

sous la Présidence de Madame Anne Viredaz Ferrari

Préavis 9/2017 Création d'un accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS) au collège des Alpes et extension de l'APEMS de Jules Loth Crédit demandé CHF 713'500.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 09-2017 du 22 mars 2017,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 713'500.00, destiné à lui permettre de financer la réalisation des travaux d'aménagement et de mise en conformité et l'acquisition du mobilier et des équipements nécessaires à un nouvel APEMS de 80 places au collège des Alpes ainsi qu'à une extension de 60 places de l'APEMS existante de Jules Loth ;
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'amortir ce montant sur une durée maximum de 30 ans.

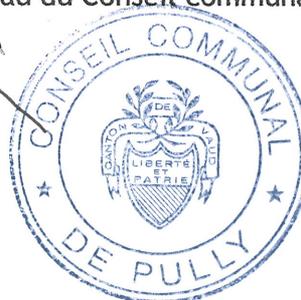
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Le secrétaire



Anne VIREDAZ FERRARI



Bernard MONTAVON

Pully, le 24 juin 2017